

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2021**  
**Séance du 23 Novembre 2021**

**N° 10**

**Objet : Reconstitution de**  
**l'adhésion à l'association des**  
**Communes Forestières pour**  
**l'année 2021**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois du mois de novembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 17 du mois de novembre 2021, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence par intérim de Madame Carole TOUSSAINT

**Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal (à partir du rapport n° 6), BENOIT Gérard, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, LAQUET Laura (à partir du rapport n° 6), MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n°17), OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 3), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PROUST Brigitte

**Etaient excusés :**

AUZET Guy	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Marie José
BERTRAND Philippe	PAUL Gilles
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CAZERES Benoit	SEVENIER Jean
DECROIX Hugo	RISSE Gilbert
DEORSOLA Jean Paul	UGHETTO Wendy

**REÇU EN PREFECTURE**  
**le 24/11/2021**

Application système F. Insignis

99\_DE-004-200067437-20211123-10\_23112021

**Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :**

Par délibération n°27 du 10 avril 2019 et n°26 du 15 octobre 2020, Provence Alpes Agglomération a adhéré à l'association des communes forestières.

Pour rappel, cette association fait partie d'une fédération nationale qui regroupe plus de 6000 collectivités adhérentes. Ce sont, principalement des communes propriétaires de forêts mais aussi de syndicats de gestion forestière, des Régions, des départements ou des intercommunalités.

Considérant les problématiques forestières comme un enjeu majeur d'aménagement et de développement territorial de Provence Alpes Agglomération ;

Considérant que les communes Forestières sont un partenaire de la Charte Forestière Ubaye-Serre-Ponçon/Provence Alpes Agglomération rédigée en 2021 ;

Considérant qu'une adhésion à l'échelle intercommunale permet d'obtenir une réduction de 15 % sur le montant total de l'adhésion des communes,

Il vous est proposé de reconduire l'adhésion à l'association des communes forestières des Alpes de Haute-Provence en 2021 pour un montant de 13 906 €.

Cette adhésion permet de bénéficier de :

- La représentation des intérêts des communes adhérentes aux échelles départementale régionale et nationale par le réseau des communes forestières
- L'accès à l'ensemble des services proposés par l'association : formations, visites...
- Un appui individualisé sur demande
- L'adhésion à la lettre d'information mensuelle de l'observatoire régional de la forêt méditerranéenne et à la lettre d'information de la fédération nationale des communes forestières ;

Il vous est demandé :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion 2021 à l'association des communes Forestières pour un montant de 13 906 €

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés  
Mme Sandrine COSSERAT ne prend pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente par intérim Carole TOUSSAINT



REÇU EN PREFECTURE

Le 24/11/2021

Application approuvée F-journal.com

99\_DE-004-200067437-20211123-10\_23112921